

# LES NOTABLES DE LA RÉVOLUTION NATIONALE...

«...Au cours des trente dernières années, l'État espagnol a élaboré et soumis au référendum une série de dispositions qui règlent la totalité des aspects essentiels de la vie de la communauté nationale. En effet, après la réglementation initiale des questions sociales et du travail, qui a constitué la première des lois fondamentales espagnoles, la loi sur les Cortès a établi l'organe suprême assurant la participation du peuple aux tâches collectives..

...Toutes ces lois ont eu une longue période d'élaboration au cours de laquelle sont intervenus de façon directe les divers ministres du gouvernement qui y ont apporté leur expérience et leur sens politique et ont garanti une vision réaliste des problèmes. Toutefois, la participation la plus décisive est revenue dans tous les cas au Chef de l'État qui a indiqué aussi bien les objectifs et les lignes directrices à suivre que les idées fondamentales qui inspirent chacune de ces lois...».

*Introduction à «Lois Fondamentales de l'État» édité par le «service espagnol d'information.*

«...Les Cortès comprennent les représentants désignés aux alinéas suivants: ... d- 150 représentants de l'organisation syndicale...».

*Loi constitutive des Cortès du 17 Juillet 1942 modifié 10 janvier 1967 par la loi organique de l'État du 10 juillet 1967.*

Aux temps déjà lointains où le Général De Gaulle soliloquait à Colombey-les-Deux-Eglises, Michel Debré écrivait «*Ces princes qui nous gouvernent*».

Ces «*princes*» c'étaient les cadres de la démocratie politique, mais aussi et surtout, les militants des organisations politiques et syndicales que la classe ouvrière s'est données.

Haro sur les militants!... Les comités Théodule devaient dire, quelques années plus tard, De Gaulle lui-même. La «*légitimité*» ne se partage pas et ceux qui, à des degrés divers, exerçaient un «*pouvoir*» dans le cadre de l'Etat bourgeois où en supposant à celui-ci pouvaient être considérés que comme des usurpateurs.

La participation, elle, remet choses et gens à leur place. Aux pouvoirs ou prérogatives des syndicats par exemple, elle substitue la responsabilité d'aider à faire appliquer la politique du monarque!

Seulement il ne manque pas de militants ouvriers ou tout simplement de démocrates pour juger inacceptable ce rôle d'exécutant dans la machinerie de l'Etat totalitaire.

Il existe encore des militants syndicalistes qui, ayant, sous Pétain, refusé la Charte du Travail, ne sont pas prêts à accepter le corporatisme du Général, même rebaptisé «*participation*» (voire même «*planification démocratique*»). Il faut donc poursuivre la campagne de dénigrement des militants.

Mais M. Debré a du remiser «*son courrier de la colère*» pour vaquer à des occupations ministérielles... sans compter que ses «*princes*» commencent à dater!

Il devenait indispensable que quelqu'un ou quelque chose prenne le relais.

C'est fait.. les farouches «*révolutionnaires*» du *Nouvel Observateur*, de *l'Express* et autres lieux partent en guerre.

Ils laissent les «*princes*» à Debré (on est moderne ou on ne l'est pas!) mais s'en prennent tout aussi vigoureusement que M. Debré lui-même aux... «*notables*»!

Et c'est ainsi que le 16-9-68, M. Gilles Martinet consacre, dans le «*Nouvel Observateur*» un article à la «*Révolution régionale*» (tiens! tiens!...) et reproche à la gauche de défendre ses «*notables*».

Déjà, lors des dernières législatives à une réunion électorale qui se tenait à Rezé, M. Serge Mallet, son suppléant Lucas de la C.F.D.T., assistés de M. André Barjonnet s'en étaient déjà pris aux «*notables*».

Notons en passant que M. André Barjonnet qui, pendant 18 ans, fut économiste appointé de la C.G.T., s'était à cette réunion, taillé un joli succès de tribune en dénonçant les «*permanents*».

Fort heureusement, le gauchisme de M. André Barjonnet ne peut faire illusion longtemps et le personnage se démasque chaque jour un peu plus.

Après avoir adhéré à un mouvement de la communauté (sic) française voilà ce que, selon *Le Monde* du 25 septembre, il aurait déclaré au représentant de la presse étrangère:

*«Affolement idéologique:*

*Les critiques de M. André Barjonnet ne s'adressent pas seulement à la C.G.T., mais aux différentes confédérations ouvrières. Il y a, affirme-t-il, une crise du syndicalisme et, sur le plan politique, un «affolement idéologique». Comment sortir de cette crise? Il faut que les syndicats tiennent compte de l'expérience de mai, c'est-à-dire de «la grande volonté contestataire et participationniste» qui s'est manifestée dans les rangs de la classe ouvrière. Le général de Gaulle, a ajouté M. Barjonnet, a beaucoup mieux compris que les dirigeants syndicalistes le désir profond des masses de contester et de participer.*

*Il ne s'agit pas, pour M. Barjonnet, d'adhérer aux propositions du Président de la République qui ne constituent qu'une «manœuvre», mais d'innover en matière syndicale, en posant le problème du pouvoir ouvrier dans l'entreprise.*

*Les syndicats, pour mener à bien cette tâche, doivent rester indépendants des partis politiques et limiter l'aspect politique de leur action au cadre de l'entreprise. Ils ne doivent plus être des organismes bureaucratiques, mais l'émanation réelle de la volonté des ouvriers».*

Après ce texte, on sait maintenant à quoi s'en tenir. André Barjonnet s'engage résolument sur les traces de Marcel Déat et autre Doriot. Décidément, n'en déplaît à nos pseudo «modernistes» il n'y a rien de nouveau sous le soleil!

Mais les voilà bien les notables ... les vrais, ceux de la «*révolution nationale*» et de «*l'ordre nouveau*», ceux-qui, toute honte bue, se précipitent sur la mangeoire gaulliste.

Il faut pourtant bien qu'ils se persuadent d'une chose:

Les sinécures de la participation ne «*supprimeront*» pas, pour autant, la classe ouvrière. La lutte des classes continuera plus dure, plus âpre que jamais et les palinodies participationnistes n'y sauraient rien changer!

Après 1940... 1945!!!

**Alexandre HÉBERT.**

-----